

La carte des formations s'adapte aux projets des élèves et aux besoins économiques des territoires. La mise en œuvre des dispositifs « Formation Complémentaire d'Initiative Locale » et « Mention Complémentaire » est très inégale selon les académies.

## 1 . La Formation Complémentaire d'Initiative Locale : FCIL

Il s'agit d'un dispositif de transition vers la vie active pour faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail local après avoir obtenu un diplôme (Arrêté du 14/02/1985). Ces formations tendent à se développer, les deux tiers sont de niveau IV et le tiers restant de niveau III et V. Elles sont mentionnée pour 80 % sur la carte des formations et de l'orientation professionnelle. Elles sont surtout présentes dans les secteurs du BTP et de l'industrie.

La demande de création d'une FCIL provient essentiellement de l'établissement scolaire et repose sur un partenariat Ecole-Entreprise ou un état des lieux du marché du travail. Un dossier doit être élaboré, il est instruit par les inspecteurs de l'éducation nationale secondé par les équipes pédagogiques du domaine professionnel et des Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFTP). Les professionnels contactés émettent un avis écrit pour accueillir les élèves dans leur structure. A chaque fin de session, l'opportunité du maintien ou non de cette formation doit être étudié.

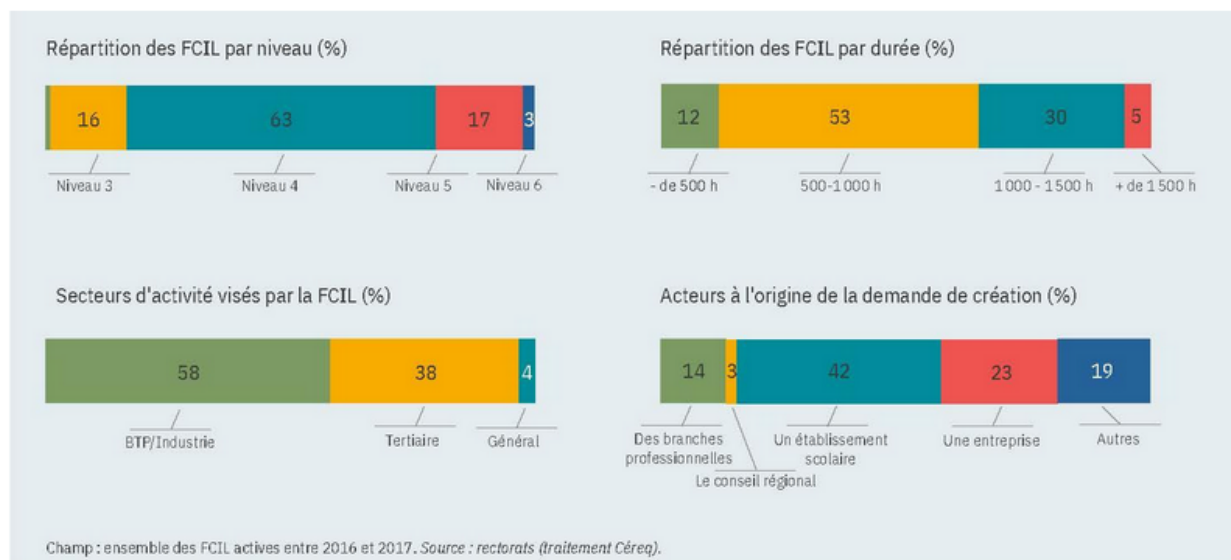
La durée d'une FCIL est majoritairement comprise entre 500 et 1000 heures, stage compris. La part de ce dernier doit rester significative. L'organisation pédagogique s'appuie principalement sur des activités de type « projet » réalisés par les élèves. Elle peut être implantée en lycée pro, dans un EREA.

Le site de l'ONISEP référence 188 possibilités de FCIL (2021). Leur financement provient essentiellement des rectorats (92%) et de la région (37%); les établissements contribuent tout de même à une hauteur de 6% (source CEREQ 2017).

### LA FCIL : UN DISPOSITIF CHRONOPHAGE ET NON PÉRENNE

- Ces formations restent souvent invisibles, elles répondent à une demande locale et temporaire. Les préconisations sont de les intégrer dans les campus des métiers.
- Leur mise en œuvre nécessite une forte motivation des acteurs qui la portent du côté de l'éducation nationale, chacun devant assurer une veille permanente sur l'évolution des métiers et entretenir des partenariats avec les milieux professionnels.
- Elles ne débouchent pas sur un diplôme mais sur une simple attestation. Aucune reconnaissance nationale n'est prévue!
- Leur validation peut aussi prendre la forme d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

## Données de cadrage sur les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL)



## 2. La Mention Complémentaire (MC)

Il s'agit d'un diplôme national qui vise à donner une qualification spécialisée pour une meilleure insertion professionnelle. On dénombre 20 spécialités de niveau IV. Elle peut se préparer par voie scolaire, en CFA, en formation continue ou à distance. La formation se caractérise par une alternance entre la formation en établissement (400h sur 1 an minimum) et la formation en entreprise (12 à 18 semaines).

Le contenu de la formation est définie dans un **Référentiel d'Activités Professionnelle**. Le diplôme est obtenu par un examen ou par une **Validation des Acquis de l'Expérience** (décret N°2021-533 du 30/04/2021).

Sur le territoire national, on retrouve la présence de MC principalement en formation par alternance ou contrat de professionnalisation dispensés par des CFA, UFA, GRETA, MFR et pôles formations. Le recrutement des élèves se fait sur dossier accompagné éventuellement d'un entretien ou de tests. Il est un peu plus rare d'en retrouver par voie scolaire, auquel cas le recrutement se fait par Parcoursup.

### LA MC : UNE FORMATION DIPLOMANTE ET CADRÉE

- Cette formation est validée par un diplôme inscrit au **Répertoire National des Certifications Professionnelles**.
- Son contenu est défini nationalement par secteur d'activités.
- Une possibilité de poursuite d'étude reste possible après une MC.



La CGT Educ'action revendique un développement des formations diplômantes reconnues par le RNCP dans l'intérêt de l'élève. Elle regrette cependant que ce type de formation soient principalement réalisées hors statut scolaire et demande l'ouverture de MC par l'intermédiaire de création de classes passerelles.